



Cuzieu

MAIRIE
42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
En exercice 19
Présents 14
Votants 14 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE 03 AVRIL À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 28 mars 2023

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Bruno SAUVIAC à Christine VAN LANDER
Cédric PASSOS à Jean-François RASCLE
Lucie TEPPE DUPELOT à Nadège JACHEZ

Excusé : Philippe BOULOUMIÉ - Ivann LECOURT

Secrétaire de séance : Vincent CLAPEYRON

MISE EN SÉCURITÉ DU CARREFOUR LA BOURGÉE FROIDE/ROUTE DE RIVAS – APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire présente le projet de restructuration du rond-point La Bourgée Froide/route de Rivas en vue de la sécurisation pour les transports scolaires : changement de place de l'abribus, création d'une zone de stationnement provisoire pour les bus et sécurisation pour les piétons avec zones de ralentissement.

Le bureau d'études CALAD'ETUDES a établi le dossier d'avant projet définitif et estimé le montant des travaux. Il a préparé le dossier de consultation des entreprises.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avant projet définitif relatif à ce dossier
- d'approuver le dossier de consultation des entreprises
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- approuve l'avant projet définitif relatif à ce dossier
- approuve le dossier de consultation des entreprises
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Vincent CLAPEYRON

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

